

# La gazette DU LAVEZON



## Au Sommaire :

- Les réunions du conseil municipal
- Zoom sur le compte administratif 2017
- Actualités municipales
- Dossier: Logement et urbanisme
- Événements sur la commune
- Sujets d'actualités
- État civil 2017
- Informations utiles



## Édito

### Chères Saint Martinoises Chers Saint Martinois

Voici le huitième bulletin d'informations que nous réalisons afin de porter à votre connaissance les diverses actualités de notre village et de notre territoire et vous associer aux travaux de votre conseil municipal.

En ce début d'année le recensement des habitants de notre commune a été fait. Bien que nous n'ayons pas le résultat définitif qui sera délivré par l'INSEE, on peut constater que notre commune se maintient en nombre d'habitants et qu'il n'y a pas de croissance ni de perte d'habitants significative par rapport au dernier recensement. Je veux remercier tout particulièrement notre agent recenseur qui a rempli sa mission avec diligence et professionnalisme. Je sais qu'elle a toujours reçu un excellent accueil de votre part. La population s'est montrée par ailleurs très à l'aise dans l'utilisation des nouvelles technologies car la plupart des questionnaires sont revenus via la plate-forme internet.

Cette gazette n° 8 paraît au moment où la nature s'éveille et alors que nous savourons enfin la chaleur du soleil et la croissance des journées.

Cette période est propice aux travaux de toute nature et en particulier ceux des jardins car beaucoup de Saint Martinois cultivent leurs potagers ou leurs espaces fleuris.

Merci à l'association des parents d'élèves d'organiser depuis plusieurs années une vente des différents plants qui vont ensuite croître et produire dans nos jardins.

Le printemps et l'été sont également les saisons des réunions amicales et familiales.

Dans cette perspective je vous invite à noter deux temps forts sur vos agendas : le 9 juin et le 31 août-1er septembre.

Enfin, l'été approchant nous serons ravis de recevoir touristes et Saint Martinois d'adoption.

Je me félicite qu'une offre importante d'hébergements touristiques de qualité soit proposée sur notre commune. Gîtes et chambres d'hôtes, pour la plupart créés grâce à la rénovation d'anciennes maisons ou corps de ferme, contribuent à valoriser le village et ses hameaux grâce aux efforts de leurs propriétaires. Dans le prolongement de ces opérations de préservation et d'amélioration, je vous invite à prendre connaissance des travaux d'élaboration du Programme Local d'Urbanisme (PLU) et si besoin apporter vos réflexions et commentaires dans le registre ouvert en mairie.

Pour conforter l'attrait de notre territoire la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron (ARC) propose, durant l'été, différentes animations et visites. Celles-ci sont consultables soit sur le site internet de l'office de tourisme intercommunal (appelé « Sud Ardèche - Rhône et Villages ») soit via des dépliants que vous trouverez en mairie. N'hésitez pas à vous y intéresser vous-mêmes car parfois on connaît mal les richesses et les sites de son propre territoire.

Enfin je conclurai ce mot en vous souhaitant un très bel été.

Bonne lecture.  
Jean Robert, *Maire*

## Les réunions du conseil municipal

### Trois conseils municipaux se sont tenus depuis la dernière parution de la Gazette

> **le 18 janvier, le 21 mars et le 11 avril.** Voici ci dessous les points traités pour chacune des séances :

#### 18 Janvier 2018 :

- Bâtiment de l'ancienne école de Saint Martin :  
Validation d'une convention avec le CAUE pour :  
étudier la faisabilité du projet de réhabilitation,  
proposer différents scénarios,  
mettre en relation la commune avec les acteurs compétents qui pourraient intervenir sur la mise en œuvre opérationnelle du projet.
- Recensement de la population 2018 : nomination d'un coordonnateur communal et recrutement d'un agent recenseur,
- Approbation de l'adhésion de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron au Syndicat Mixte du SCOT Rhône Provence Baronnies,
- Désignation des délégués au Syndicat Ouvèze Payre qui vont représenter la commune au Syndicat.

#### 21 mars 2018 :

- Vote des comptes administratifs 2017 de la commune, de l'assainissement et du CCAS,
- Étude du programme de rénovation des menuiseries et isolation des bâtiments communaux,
- Convention d'assistance technique pour le suivi des stations d'épuration avec la SATESE,
- Participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents municipaux.

#### 11 Avril 2018 :

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018,
- Vote des Budgets primitifs 2018 de la commune, de l'assainissement et du CCAS.

## Zoom sur le compte administratif 2017

### Les Finances communales – Année 2017

| Dépenses de fonctionnement      |                     | Recettes de fonctionnement       |                     |
|---------------------------------|---------------------|----------------------------------|---------------------|
| Libellé                         | Dépenses            | Libellé                          | Recettes            |
| Charges à caractère général     | 69 928,75 €         | Atténuations des charges         | 144,00 €            |
| Charges de personnel            | 116 752,10 €        | Produits des services            | 7 867,47 €          |
| Fonds de péréquation –          | 16 652,00 €         | Impôts TH,TF                     | 160 421,93 €        |
| Autres charges gestion courante | 28 327,39 €         | Dotations et participations      | 101 460,72 €        |
| Charges financières             | 15 482,13 €         | Autres produits gestion courante | 4 385,70 €          |
| Charges exceptionnelles         | 260,00 €            | Produits financiers              | 0,25 €              |
| Opération d'ordre               | 1 916,30 €          | Produits exceptionnels           | 3 581,67 €          |
|                                 |                     | Prov pour dépréciation           | 79,00 €             |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>249 318,67 €</b> | <b>TOTAL</b>                     | <b>277 940,74 €</b> |
|                                 |                     | Excédent de fonctionnement 2017  | <b>28 622,07 €</b>  |

L'excédent du budget de fonctionnement de 2017 est de 28 622,07 euros, la diminution reste constante depuis plusieurs années.

Les raisons dépendent autant de la diminution de la dotation de l'État que de l'augmentation des charges.

Avec un remboursement annuel du capital de la dette de 13 700 euros, la capacité d'autofinancement pour 2018 reste très faible de 14 922,07 euros.

| Dépenses d'investissement     |                    |
|-------------------------------|--------------------|
| Libellé                       | Dépenses           |
| Remboursement d'emprunts      | 13 737,77 €        |
| Immobilisations incorporelles | 7 678,33 €         |
| Immobilisations corporelles   | 7 499,85 €         |
| Immobilisations en cours      | 14 780,40 €        |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>43 696,35 €</b> |

| Recettes d'investissement             |                    |
|---------------------------------------|--------------------|
| Libellé                               | Recettes           |
| Dotations Fonds divers                | 60 181,36 €        |
| Subventions d'investissement          | 3 015,00 €         |
| Opérations d'ordre                    | 1 916,30 €         |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>65 112,66 €</b> |
| <b>Excédent d'investissement 2017</b> | <b>21 416,31 €</b> |

L'excédent du budget d'investissement est de 21 416,31 euros, réserve qui doit être prise en compte pour le reste à réaliser (25 512 euros) du financement du document d'urbanisme (PLU) dont le projet a été entièrement budgétisé sur les exercices antérieurs.

### Situation assainissement pour l'année 2017

| Exploitation                         |                    | Investissement                       |                     |
|--------------------------------------|--------------------|--------------------------------------|---------------------|
| Dépenses                             | 21 640,61 €        | Dépenses                             | 306 688,75 €        |
| Recettes                             | 34 714,23 €        | Recettes                             | 255 819,02 €        |
| Résultat 2017                        | 13 073,62 €        | Résultat 2017                        | -50 869,73 €        |
| Report du résultat 2016              | 0,00 €             | Report du résultat 2016              | 25 758,82 €         |
| <b>Résultat cumulé au 31/12/2017</b> | <b>13 073,62 €</b> | <b>Résultat cumulé au 31/12/2017</b> | <b>-25 110,91 €</b> |

La clôture du compte investissement 2017 fait apparaître un résultat négatif de - 25 110,91 euros.

Ce déficit financier est dû à des subventions engagées par le Département et l'État, non encore réglées au 31/12/2017, sur les travaux d'assainissement de La Bastide.

Le solde de subventions attendues pour les travaux de La Bastide s'élève à 28 889 euros.

Après ces rentrées financières, le CA assainissement sera positif de 3 778,09 euros .

## Actualités municipales

### Syndicat des Eaux

Depuis le 1er janvier 2018, les deux communes Saint Martin Sur Lavezon et Saint Pierre la Roche ont rejoint le Syndicat des Eaux Ouvèze-Payre (situé à Z. I Le Paty route du barrage 07250 Le POUZIN). Ce syndicat regroupe ainsi 17 communes et assure le service de l'eau à 11 581 abonnés.

**Ce qu'il est important de savoir :  
L'ASTREINTE**

**Le service est assuré 24h/24,  
365 jours par an. Appeler le  
syndicat au 04 75 63 81 29**

En dehors des heures d'ouverture et le week-end un agent est de permanence, il suffit d'appeler au même numéro, un répondeur vous indiquera le numéro d'urgence à joindre.



### Les Chanteries

Notre Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron a signé une convention avec le Conservatoire Ardèche Musique et Danse dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle pour développer un projet intitulé « Les Chanteries ». Celui-ci s'adresse à tous les seniors (hommes et femmes) qui ont envie de partager des bons moments autour du chant.

Cette action est financée par le programme départemental de prévention élaboré par toutes les institutions qui interviennent auprès du public dit « senior » (Conseil Départemental - Agence Régionale de Santé - Caisses de retraites etc..)

L'intervenant se déplace dans deux communes, dont Saint Martin, un lundi sur deux dans la salle de notre mairie.

**Pour en savoir plus sur toutes  
les actions de prévention seniors  
proposées dans le département  
et dans notre territoire :**  
[www.ardeche.fr/1200-seniors.htm](http://www.ardeche.fr/1200-seniors.htm)  
[www.atoutsprevention-ra.fr/](http://www.atoutsprevention-ra.fr/)

### Remplacement des menuiseries de la salle communale et de la mairie

Dans le cadre du Programme National de Certificat d'Économie d'Énergie la commune a déposé un dossier de subvention qui a été accepté.

Ce financement réservé exclusivement aux collectivités locales a été accordé pour la prise en charge à plus de 80 % des travaux projetés par la mairie.

Ainsi entre juin et juillet 2018 les travaux d'isolation de la salle communale et la réfection totale des menuiseries de cette même salle et de la mairie vont être réalisés.



*Pour exemple (dans la photo ci-contre), la porte actuelle de la salle communale qui a bien besoin d'être remplacée.*

### Panneaux signalétiques

Depuis les lois des années 2010 dans le cadre du « Grenelle II » sur la pollution environnementale, les panneaux signalétiques dit « sauvages » installés par des logeurs, des commerçants, des artisans, des particuliers... sont interdits sur la voie publique.

Par arrêté ministériel du 13 juillet 2015 toutes les pré-enseignes doivent être enlevées.

En conséquence, la municipalité va lancer une campagne :

- de signalisation des hameaux, quartiers, édifices (mairie, église) avec des panneaux normalisés sur l'ensemble du territoire de la commune.
- et une signalisation sous le même format pour les commerces, artisans, et les divers hébergements.

Pour présenter le matériel, les points d'installation et les conditions de fourniture des panneaux une réunion est organisée le mercredi 6 juin à 20h30.

**À noter: la mairie assurera la mise en place des poteaux.**



## Le dossier : HABITAT ET LOGEMENT

Nous avons souhaité faire un dossier sur la thématique de l'habitat car le logement est au cœur de notre vie quotidienne.

Nous souhaitons tous vivre dans de bonnes conditions de confort, d'espace, de décor qui doivent correspondre au mieux à nos goûts, nos habitudes de vie et à notre situation personnelle et familiale.

Pour certains, c'est aussi le souhait de construire ou rénover une maison afin d'en être propriétaire

Ce domaine est toutefois de plus en plus encadré par une réglementation qu'il faut connaître afin de ne pas se mettre en difficultés.

Par ailleurs, les communes sont également soumises à des exigences de

programmation qui sont elles aussi de plus en plus contraignantes et complexes.

Dans les lignes ci-dessous, vous allez donc retrouver deux chapitres d'informations: le premier concerne les particuliers, le second les communes et par conséquent ses habitants.

### Particuliers : Quelles démarches et quels formulaires remplir en fonction de mon projet ?

Nouvelle construction ou extension de l'habitation : maison individuelle, abri de jardin, garage, véranda, terrasse couverte, etc. Le formulaire à remplir dépend de la **surface de plancher** et de l'emprise au sol de votre projet.

- Moins de 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- Entre 5 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup> inclus : **déclaration préalable**
- Supérieur à 20 m<sup>2</sup> : **permis de construire**
- Travaux modifiant l'aspect extérieur : réfection de façade, réfection de toiture, changement de menuiseries ou création d'ouvertures, etc.
- Dans tous les cas : **déclaration préalable**
- Construction d'une piscine : piscine enterrée, semi-enterrée, hors sol (si plus de 3 mois).
- Moins de 10 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- Entre 10 m<sup>2</sup> et 100 m<sup>2</sup> : **déclaration préalable**

### Où et comment déposer mon dossier ?

Les formulaires de demande d'autorisation peuvent être retirés en mairie ou être téléchargés sur internet. Ils doivent être déposés à la mairie (ou envoyés par courrier avec accusé de réception) en trois exemplaires pour les déclarations préalables et quatre exemplaires pour un permis de construire. La mairie vous délivrera un récépissé de dépôt.

**Comment constituer mon dossier ?** Les principales pièces à fournir à votre demande :

| Déclaration préalable                            | Permis de construire   |
|--|--|
|  | Plan de situation<br>Plan de masse<br>Plan des façades et des toitures<br>Document graphique sur l'insertion du projet dans son environnement<br>Photographies permettant de situer le terrain dans son environnement proche et lointain |
|  | Plan en coupe  |
| Plan en coupe pour la construction d'une piscine | Notice explicative   |
|  | Formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique pour les constructions supérieures à 50 m <sup>2</sup>  |

Les éléments à respecter : le règlement d'urbanisme de votre commune, consultable en mairie.

### Quels sont les délais d'instructions ?

Déclaration préalable : 1 mois

Permis de construire pour une maison individuelle et ses annexes : 2 mois

Permis de construire autre : 3 mois.

Toutefois, lorsque le projet se situe dans le périmètre de protection des monuments historiques, ce délai de droit commun peut être rallongé d'un mois pour les déclarations préalables et être porté à quatre mois pour les permis. Dans ces conditions, l'architecte des bâtiments de France doit donner son accord.

Si vous ne recevez pas de réponse de l'administration à l'issue de ce délai, votre demande est tacitement acceptée.

## Le Programme Local d'Urbanisme (PLU)

Depuis le lancement du sujet, nous avons à chaque parution du bulletin municipal fait un point de situation sur l'élaboration du PLU et les étapes à venir.

Par ailleurs la municipalité a organisé 3 réunions publiques animées par le consultant qui accompagne le conseil municipal dans ces travaux (pour rappel: 27 septembre 2016, 14 mars 2017 et 12 décembre 2017)

Ces temps de présentation, d'éclaircissements et d'échanges ont été constructifs pour les personnes présentes et ont conforté le conseil municipal dans sa démarche. Toutefois un regret qui peut être signalé est celui dans l'ensemble d'une faible participation des habitants à ces réunions. Les 6 orientations du PLU tracées par le conseil municipal sont les suivantes:

- vivre ensemble: équilibre social et diversification de l'Habitat,
- préserver et valoriser l'identité du territoire,
- améliorer l'accessibilité du territoire,
- protéger les espaces naturels, agricoles, forestiers et préserver les continuités écologiques
- conforter, développer le tissu économique,
- définir les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Tous les travaux réalisés se sont adossés à ces orientations fortes qui se veulent à la fois protectrices du territoire tout en étant accueillantes pour maintenir la vitalité de notre commune.

### Mai 2018: où en sommes nous?

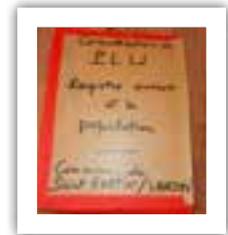
Lancé courant 2015 l'élaboration du PLU entre dans sa dernière phase. Le processus est donc long (presque 3 ans) et émaillé de phases réglementaires à respecter.

Les étapes réalisées et validées sont les suivantes:

études et diagnostic – consultation des personnes publiques associées sur cette première phase, élaboration de la vision politique du conseil municipal (les enjeux d'avenir de la commune, sa croissance démographique, son offre habitat, la préservation de son patrimoine et de sa qualité de vie etc), définition des zonages et du règlement écrit, réflexion sur les spécificités du village et des hameaux et adoption de priorités d'aménagement. recensement du bâti en zones agricoles et naturelles pouvant bénéficier d'un changement de destination en raison de projets émergents, définition de l'orientation d'aménagement prioritaire (OAP),

deuxième consultation des personnes publiques et associées (DDT - Chambre d'Agriculture - Chambre des Métiers - Conseil Départemental etc..).

**RAPPEL! Un registre de consultation de la population est ouvert en mairie depuis le lancement du PLU**



### À venir:

Le travail de réflexion et d'élaboration du PLU touche à son terme.

Le document complet rassemblant l'ensemble des pièces va être révisé et consolidé. Il ouvrira la dernière phase du processus qui est celle de l'enquête publique.

À l'issue de cette enquête qui durera quelques semaines, le document d'urbanisme sera transmis aux différentes institutions mandatées pour l'étudier et donner leur avis.

À l'issue de ce parcours, le PLU sera soumis au préfet pour conformité et validation formelle.



## Événements sur la commune



### Fête des associations le 9 juin 2018

Cette fête est organisée depuis déjà plusieurs années et s'appuie sur la mobilisation de toutes les associations volontaires.

À cette occasion, elles unissent leurs forces et leur enthousiasme en mobilisant leurs membres pour offrir aux habitants de Saint Martin (et d'ailleurs) un temps convivial et festif.

L'information et modalités d'inscription sont en cours de diffusion via des plaquettes et affiches.

Cette année quelques nouveautés sont au programme... venez les découvrir...

### Festi é change : 30 août et 1er septembre

Ce projet porté par trois associations du territoire : Tisse ta toile - ô Chapo et Sème ta graine a pour objectif :

- la promotion de la transition énergétique, économique et sociale auprès des populations
- de favoriser l'échange et de la rencontre entre les acteurs de proximité et les habitants

Seront proposés des ateliers, stands, débats mais aussi des concerts - du théâtre - des spectacles

**Pour plus d'informations, consultez les dépliants, affiches et panneaux qui vont être diffusés prochainement...**



## État civil de l'année 2017

### Naissances :

Augustin MARCOS le 3 janvier  
Baptiste AURORA le 30 mars  
Erine RAPHANEAU le 22 juin

### Décès :

Raymond GUILHON le 9 février  
Michel MERCOYROL le 9 mars  
Jeannine ARTO le 7 novembre

### Mariages :

Mylène DABERT et Fabien ALEXANDRE le 26 mai  
Karine WOJEWODA et Claude EVEQUE le 3 juin  
Hsiu-Yu HAN et Laurent MEALLARES le 8 AOÛT

## Sujet d'actualité

**IMPORTANT ! Message du Dr Prémila CONSTANTIN de la Section apicole GDS Rhône-Alpes que nous relayons dans ce bulletin**

### FRELON ASIATIQUE ET RECHERCHE DE NIDS

Le frelon asiatique, poursuit sa progression sur le territoire Rhône-alpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité<sup>1</sup> et la santé des abeilles<sup>2</sup>.

#### Plan de surveillance et de lutte régionale

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS<sup>3</sup>, en partenariat avec la FREDON<sup>4</sup>, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable. Deux types de nids peuvent être observés :

- **Les nids primaires :** visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- **Les nids secondaires :** visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

#### Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

**GDS 07 :** 04 75 64 91 85  
gds07@cmre.fr

**FREDON 07 :** 04 75 64 92 12  
damien.donati@fredon07.fr

**GDSA 07 :** 06 08 92 26 67  
pascal.binon@orange.fr

#### 2017 : progression modérée du nombre de nids découverts

Sur l'ensemble de la région, le nombre de nids observés en 2017 est de 414 (contre 319 en 2016). Les conditions climatiques de l'année semblent avoir été moins favorables au prédateur que celles des 2 années précédentes .

## Informations utiles

**EAU:** Urgence Ouvèze Payre: 04 75 63 81 29

### SECRÉTARIAT DE MAIRIE

#### HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi – Jeudi – de 10 heures à 12 heures

Mercredi – Vendredi – de 14 heures à 17 heures

Possibilité de rencontrer le maire sur rendez-vous

### BIBLIOTHÈQUE – HORAIRES D'OUVERTURE

Tous les mercredis – de 10 heures 30 à 11 heures 30

et les samedis de 10 heures à 12 heures

Fermée pendant les vacances scolaires

### DÉCHETTERIE « LE VERSEAU » – CRUAS

#### HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi – Mercredi – Vendredi et Samedi

De 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures

Et le jeudi de 13 heures 30 à 17 heures



**Florilège de photos:  
Cherchez les intrus!**

**Bulletin réalisé par la commission informations municipales:**

Jean Robert, Jean Arto, Marie-Noëlle Laville, Stéphane Del Grande, Luciano Lanza, Sébastien Cru, Marie-Yvonne Laffont.

**Contact:** [mairie@saintmartinsurlavezon.fr](mailto:mairie@saintmartinsurlavezon.fr)

**Ressources photos:** Tristan Zilberman pour la communauté de communes Barres - Coiron

Jean Arto - Marie-Noëlle Laville - Jean Robert- Sébastien Cru - Laurence Boissier.

**Conception et impression:** Impressions FOMBON Aubenas ■ IMPRIM'VERT - ISSN en cours